



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 25672

Texte de la question

M. Georges Tron fait part à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie des craintes de certains syndicats, notamment FO, au sujet de l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement dont bénéficient certains instituteurs dits « titulaires mobiles ». Cette indemnité, comme l'a prévu le relevé de conclusions signé en 1998 entre certains syndicats et le ministère de l'éducation nationale, devrait être réformée. Il souhaiterait connaître les décisions du ministère à ce sujet.

Texte de la réponse

De larges discussions relatives à l'enseignement primaire ont été ouvertes à la fin de l'année 1997 avec les organisations représentatives des enseignants du premier degré, qui avaient notamment pour objet de rechercher les voies d'une amélioration du service public de l'éducation et de hâter l'achèvement de l'unification des corps enseignants du premier degré (instituteurs et professeurs des écoles). Ces discussions ont abouti à la signature, le 10 juillet 1998, d'un relevé de conclusions relatif à l'enseignement primaire. Dans ce cadre, il a été prévu : de définir un nouveau mode d'organisation de la formation continue des enseignants ; d'améliorer le dispositif de remplacement des maîtres absents et les procédures d'évaluation et de gestion des enseignants ; d'accélérer, de manière importante, l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles, sans perte de rémunération même temporaire, par la transformation annuelle de 20 735 emplois (au lieu de 14 850 en 1998), à partir de 1999 et jusqu'en 2007 ; de valoriser l'indemnité de sujétions spéciales des directeurs d'école, prioritairement pour ceux d'entre eux qui exercent leurs fonctions en zones d'éducation prioritaire. S'agissant de la refonte de l'ISSR, elle fait actuellement l'objet d'une concertation syndicale approfondie destinée à en arrêter les modalités.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25672

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 1999, page 1012

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2225